



bilan et perspectives

Lausanne approfondit son engagement durable

Réduction des gaz à effet de serre, recours aux énergies renouvelables, mobilité durable, maillage de verdure: la Ville affiche déjà un bon bilan en matière de durabilité. Elle fait le point sur sa politique et propose un plan d'intégration et d'extension du développement durable pour les 5 prochaines années. En neuf chapitres thématiques, Lausanne y présente les actions réalisées et planifiées pour les prochaines années, avec un programme qui touche les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental.

Entre 2005 et 2011, les émissions de gaz carbonique (CO₂) des Lausannois ont diminué de 23%. Les principales sources de ce progrès viennent d'une baisse de 13% de la circulation au centre-ville, et de la politique énergétique de la Ville (Tridel, gaz et chauffage à distance en remplacement du mazout). De plus, la totalité de l'énergie électrique consommée par les bâtiments administratifs et plus de 90% de l'ensemble de l'électricité distribuée par les SIL sont aujourd'hui d'origine renouvelable.

Ces données figurent, parmi d'autres, dans le rapport-préavis «Bilan et perspectives de la politique de développement durable». La Municipalité y précise également ses intentions à long terme, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'alimentation.

Le rapport-préavis se base sur deux documents fondateurs en termes de politique développement durable à Lausanne : le «Bilan Développement durable» qui photographie les actions menées en la matière jusqu'à aujourd'hui, et les «Enjeux, Objectifs & Mesures», qui déterminent le plan d'extension du développement durable pour les 5 prochaines années. Les engagements de la Ville se structurent en neuf chapitres: Gouvernance, Cohésion sociale, Finance & Economie durable, Biens naturels communs, Planification & Conception, Production et Consommation, Promotion Santé & Prévention, Du Local au Global, Administration exemplaire.

Une politique de développement durable ne se limite pas à la protection de l'environnement. Celle de la Ville de Lausanne vise à favoriser :

- une économie locale dynamique et diversifiée, créatrice d'emplois pour les habitants de la région;
- une société ouverte, conviviale et solidaire, dans laquelle chacun peut satisfaire ses besoins essentiels, et être intégré dans le respect mutuel;
- un environnement valorisé offrant un cadre de vie sain avec des ressources naturelles préservées.

Ainsi, parmi les exemples cités au bilan figurent: la politique de formation (la Ville forme environ 200 apprentis par an dans 29 métiers); le déploiement de 16 centres socioculturels et maisons de quartier ; la création du SALV, service des achats et logistique, qui permet l'intégration quasi-systématique de critères de durabilité dans les achats et appels d'offres publics.



Pour l'avenir, chaque engagement se décline en mesures concrètes planifiées ou à initier, avec des «indicateurs de réalisation» afin d'en assurer le suivi. Parmi ces mesures figurent notamment:

- l'application de nouveaux critères en vue d'achats durables. Exemples: l'intégration de critères développement durable, avec une pondération minimale de 10%, dans les appels d'offre; une Blacklist des matériaux nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine;
- la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Exemples: une meilleure détection des jeunes à risque de désaffiliation sociale; des mesures visant à mieux faire connaître les droits civiques aux migrants, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap;
- l'assainissement des finances publiques; la prise en compte de critères de développement durable lors de l'implantation d'entreprises.

En ce qui concerne en particulier le réchauffement climatique, qui devrait faire en fin d'année l'objet d'un accord contraignant à la conférence internationale de Paris (COP21), la Ville a déjà mis en place des programmes qui contribuent à en diminuer les conséquences. Parmi ceux-ci figurent la végétalisation des toitures, le renforcement du maillage de verdure, le plan canicule ou encore le plan directeur de gestion des eaux. Dans ce domaine, Lausanne est particulièrement active au sein de l'AIMF (Association internationale des maires francophones), notamment en jouant un rôle moteur dans les propositions élaborées par la commission Développement durable de l'AIMF, que Lausanne préside..

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**

Le préavis n° 2015/43 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 25 juillet 2015